



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION
DE MOLSHEIM-MUTZIG

www.cc-molsheim-mutzig.fr

L'AVENIR ENSEMBLE

Journal d'information de la Communauté de Communes de la Région
de MOLSHEIM-MUTZIG

N°20

Communes membres

ALTORF
AVOLSHEIM
DACHSTEIN
DINSHEIM/
BRUCHE
DORLSHEIM
DUPPIGHEIM
DUTTLENHEIM
ERGERSHEIM
ERNOLSHEIM-
BRUCHE
GRESSWILLER
HEILIGENBERG
MOLSHEIM
MUTZIG
NIEDERHASLACH
OBERHASLACH
SOULTZ-LES-BAINS
STILL
WOLXHEIM



Après les dernières élections municipales, le Conseil communautaire, dont la mission est de fixer les orientations de notre intercommunalité, a été constitué. Ce sont 43 délégués titulaires ainsi que quatre délégués suppléants, pour les communes de moins de 1.000 habitants, qui prendront les décisions dans les domaines de compétences transférées à la Communauté de Communes.

En son sein, le Conseil communautaire a élu son exécutif désormais en charge de préparer et mettre en œuvre les orientations de notre collectivité.

Autant le dire clairement : à l'issue du scrutin, la Communauté de Communes bénéficiait d'une situation plutôt favorable.

Pour mémoire :

Notre structure fédère 18 communes et près de 40 000 habitants. C'est l'une des plus importantes d'Alsace. Nos projets en cours de réalisation sont assez remarquables. Citons la nouvelle piscine, l'extension des locaux du Relais d'Assistants Maternelles, la création de pistes cyclables supplémentaires, l'aménagement numérique du territoire ou encore l'installation d'une épicerie sociale. Notre intercommunalité a les moyens de ses projets. Elle ne supporte aucune dette* et présente un budget excédentaire.

Mais comme nous allons le découvrir, rien n'est jamais acquis !

En premier lieu, c'est par une simple lettre que le gouvernement nous apprend la diminution de notre dotation annuelle de 53.008 euros, soit une baisse de 16 % au titre de notre "contribution au redressement des finances publiques"...

Puis c'est la tempête. Une loi est annoncée devant remettre en cause le périmètre des intercommunalités ainsi que leurs compétences alors que nous venons à peine de mettre en œuvre les dernières évolutions !

A titre personnel, j'aurais aujourd'hui une seule demande à formuler à nos gouvernants : oubliez-nous et laissez-nous travailler, car il y a dans nos communes et dans notre Communauté de Communes une volonté et des énergies qui doivent, si elles ne sont pas bridées, permettre à notre territoire d'avancer solidairement au service de l'ensemble de nos concitoyens. Ce serait une grande faute de remettre en cause, ici comme ailleurs, ce qui fonctionne encore dans notre pays.

**Pour son budget principal*

Laurent FURST
Président de la Communauté
de Communes de la Région
de Molsheim-Mutzig

Compétences

Logement social
Dév. économique
Dév. touristique
Aménagement
des cours d'eau
Assainissement
Eau potable
Piscines
Pistes cyclables
Système
d'Information
Géographique
Relais d'Assistants
Maternelles
Transport
à la demande
Aménagement
numérique
Epicerie sociale





Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi : 8h00 - 12h00
 et 14h00 - 18h00
 le Vendredi : 8h00 - 12h00
 et 14h00 - 17h00

Toutes les informations sur :
www.cc-molsheim-mutzig.fr

Sommaire

Le Conseil Communautaire	p. 2-3
Le Territoire	p. 4-5
La piscine de plein air de Molsheim	p. 6
Le Relais d'Assistantes Maternelles	p. 7
La Mission Eau	p. 8
Les travaux	p. 9
Les Brèves	p. 10
Cahier tourisme : le miel	p. 11-12

Bulletin d'information de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG



2 route Ecospace - B.P. 25174
 67125 MOLSHEIM Cédex
 Tél : 03.88.49.82.58
 Fax : 03.88.49.38.14

Directeur de la Publication :
 M. Laurent FURST, Président

Co-directeur de la Publication :
 Dominique BERNHART

Comité de Rédaction :
 Elus et personnel de la Communauté de Communes

Photos :
 Communauté de Communes

Mise en page et impression :
 Studio Pat DORLISHEIM

Dépôt légal :
 A parution

Le Conseil Communautaire

La représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire est établie selon la règle suivante :

- moins de 1.000 hab. : 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant
- de 1.000 à 2.250 hab. : 2 délégués titulaires
- de 2.251 à 4.750 hab. : 3 délégués titulaires
- de 4.751 à 7.500 hab. : 5 délégués titulaires
- au-delà de 7.500 hab. : 8 délégués titulaires

Le Conseil Communautaire est composé de 43 membres titulaires et de 4 membres suppléants, soit 47 membres au total dont 43 % de femmes et 57 % d'hommes. La moyenne d'âge des délégués communautaires est de 56 ans.

ALTORF



Gérard ADOLPH
 Maire
 Délégué sortant



Monique ARNOLD
 Nouvelle déléguée

AVOLSHEIM



Françoise HAUSS
 Maire
 Nouvelle déléguée



Pascal GEHIN
 Suppléant
 Délégué sortant

DACHSTEIN



Léon MOCKERS
 Maire
 Délégué sortant



Béatrice MUNCH
 Déléguée sortante

DINSHEIM-SUR-BRUCHE



Marie-Reine FISCHER
 Maire
 Déléguée sortante



Claude ROUX
 Nouveau délégué

DORLISHEIM



Gilbert ROTH
 Maire
 Délégué sortant



Bernard CLAUSS
 Nouveau délégué



Marie-Madeleine LANTZEN
 Nouvelle déléguée

DUPPIGHEIM



Adrien BERTHIER
 Maire
 Délégué sortant



Sylvie KREMER
 Nouvelle déléguée

DUTTLENHEIM



Jean-Luc RUCH
 Maire
 Délégué sortant



Florence SPIELMANN
 Déléguée sortante



Thomas SCHAEFFER
 Nouveau délégué

ERGERSHEIM



Maxime BRAND
 Maire
 Délégué sortant



Marianne WEHR
 Nouvelle déléguée

ERNOLSHEIM-BRUCHE



Martin PACOU
Maire
Délégué sortant



Anita WEISHAAR
Nouvelle déléguée

GRESSWILLER



Pierre Thielen
Maire
Nouveau délégué



Sandrine HIMBERT
Nouvelle déléguée

HEILIGENBERG



Guy ERNST
Maire
Délégué sortant



Jean-Paul WITZ
Suppléant
Délégué sortant

MOLSHEIM



Laurent FURST
Maire
Délégué sortant



Jean SIMON
Délégué sortant



Chantal JEANPERT
Déléguée sortante



Jean-Michel WEBER
Délégué sortant



Renée SERRATS
Nouvelle déléguée



Gilbert STECK
Nouveau délégué



Danielle HUCK
Nouvelle déléguée



Séverine MUNCH
Nouvelle déléguée

MUTZIG



Jean-Luc SCHICKELE
Maire
Nouveau délégué



Anne GROSJEAN
Nouvelle déléguée



Jean-Paul GALLOIS
Nouveau délégué



Annie SPINELLA
Nouvelle déléguée



Raymond BERNARD
Délégué sortant

NIEDERHASLACH



Prosper MORITZ
Maire
Délégué sortant



Danièle LUCAS
Déléguée sortante

OBERHASLACH



Pierre BOCK
Délégué sortant



Maria BRONNER
Nouvelle déléguée

SOULTZ-LES-BAINS



Charles BILGER
Délégué sortant



Danielle ZERR
Suppléante
Nouvelle déléguée

STILL



Laurent HOCHART
Maire
Délégué sortant



Marie-Odile LIEN
Nouvelle déléguée

WOLXHEIM



Adrien KIFFEL
Maire
Nouveau délégué



Gérard PIERRON
Suppléant
Nouveau délégué

Le Président, les Vice-Présidents et leurs délégations :

Laurent FURST : Président de la Communauté de Communes

Gilbert ROTH : 1^{er} Vice-Président chargé du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Marie-Reine FISCHER : 2^{ème} Vice-Présidente chargée des FINANCES, DU BUDGET, DU LOGEMENT ET DU TRANSPORT A LA DEMANDE

Jean-Luc RUCH : 3^{ème} Vice-Président chargé des PISCINES

Jean-Luc SCHICKELE : 4^{ème} Vice-Président chargé de L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU, DES LIAISONS CYCLABLES INTERCOMMUNALES, DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES ET DE L'EPICERIE SOCIALE

Martin PACOU : 5^{ème} Vice-Président chargé du TOURISME
Président de l'Office du Tourisme Intercommunal

Gérard ADOLPH : 6^{ème} Vice-Président chargé de L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-

18 communes - 39 301 habitants*- 160,19 km²



ALTORF
1 279 hab. - 1 019 ha



AVOLSHEIM
737 hab. - 183 ha



DACHSTEIN
1 682 hab. - 746 ha



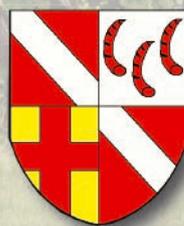
DINSHEIM-SUR-BRUCHE
1 397 hab. - 498 ha



DORLSHEIM
2 537 hab. - 1 153 ha



GRESSWILLER
1 619 hab. - 927 ha



HEILIGENBERG
659 hab. - 547 ha



MOLSHEIM
9 332 hab. - 1 085 ha



MUTZIG
5 770 hab. - 801 ha



DUPPIGHEIM
1 574 hab. - 738 ha



DUTTLENHEIM
2 867 hab. - 860 ha



ERGERSHEIM
1 234 hab. - 651 ha



ERNOLSHEIM BRUCHE
1 744 hab. - 659 ha



NIEDERHASLACH
1 415 hab. - 663 ha



OBERHASLACH
1 809 hab. - 2 522 ha



SOULTZ-les-BAINS
971 hab. - 355 ha



STILL
1 780 hab. - 2 320 ha



WOLXHEIM
895 hab. - 292 ha

*Sources : INSEE, Recensement de la population, 2011 - Données entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014 - Mise à jour : décembre 2013

La Piscine de Plein Air de Molsheim

100 jours d'ouverture et une gestion tout au long de l'année...

La gestion des 3 piscines du territoire (Mutzig, Molsheim et Duppigheim) est une compétence de la Communauté de Communes depuis 2003. La création du Service des Piscines a permis de mutualiser les moyens, dans une volonté de meilleure gestion des frais de fonctionnement. Gros plan sur la piscine de plein air de Molsheim qui a ouvert ses portes en 1953, ce qui fait d'elle la plus ancienne piscine de plein air du Bas-Rhin.



La piscine de plein air dispose de 3 bassins :

- Le bassin sportif : 25 x 12,5 m (profondeur de 1,60 à 3,60 m)
- Le bassin d'apprentissage : 12,5 x 10 m (profondeur de 0,70 à 1,30 m)
- La pataugeoire : 8,5 x 8,5 m (profondeur de 20 à 30 cm).

L'enceinte de la piscine fait une belle place aux espaces verts avec de nombreux aménagements (tables, bancs, bac à sable, brumisateur, terrain de beach volley...). La structure peut accueillir, au même moment, un maximum de 1.450 personnes (fréquentation maximale instantanée), et "détail" qui a son importance, l'eau est chauffée à 27° C pendant toute la saison !

Même si la piscine n'est ouverte que durant la saison estivale, elle nécessite une gestion permanente tout au long de l'année. Côté administratif tout d'abord, avec des dates d'ouverture décidées dès janvier/février et la réception des premières candidatures pour les postes de saisonniers. En effet, le personnel permanent des piscines est renforcé par du personnel saisonnier à raison de 12 à 16 postes chaque mois durant la saison estivale. Les recrutements et la mise en place des plannings sont gérés aux mois de mars/avril. Les réunions d'accueil des saisonniers et les déclarations d'ouverture de l'établissement de baignade auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ainsi que de l'Agence Régionale de Santé sont organisées au mois de mai.

Lors de ces réunions d'accueil, d'une durée de 4h, les saisonniers visitent l'établissement et se familiarisent avec

les consignes et informations de sécurité pour la mise en application du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS). De plus, des simulations d'accidents et des exercices de secourisme sont organisés tous les 15 jours avec tout le personnel permanent et saisonnier des piscines. Ils permettent au personnel d'acquérir les réflexes indispensables, en cas d'accident, de la phase d'alarme et de sauvetage jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours (pompiers ou SAMU). Ces exercices sont mis en place avec la collaboration des pompiers de Molsheim.

Côté technique, outre les différents travaux de réparation et d'entretien des locaux, les équipes procèdent, au printemps, à la vidange complète des bassins, puis à leur nettoyage et remise en peinture. La mise en eau est effectuée après la vérification du système de filtration, le chauffage est, quant à lui, mis en service une semaine avant l'ouverture au public. Tous les éléments de sécurité (extincteurs, installations électriques et gaz) sont vérifiés par des organismes agréés et des recherches de légionellose sont effectuées obligatoirement dans le système d'eau chaude sanitaire avant l'ouverture. L'eau des bassins est traitée au chlore. Après la saison, les bassins ne sont vidés que partiellement, afin d'équilibrer la pression exercée par la nappe phréatique sur le béton des bassins.

Pour plus d'informations : <http://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr/>



La buvette

Tenue depuis l'an 2000 par Mme Joëlle DOYEN, la buvette au sein de la piscine de plein air, accueille tout l'été aux mêmes horaires d'ouverture que l'établissement les nageurs souhaitant se désaltérer ou se restaurer. Elle propose un florilège de plats, de boissons et de plaisirs sucrés pour s'adapter à tous les goûts. En plus d'être un service aux usagers, cette buvette constitue un véritable lieu de convivialité très apprécié.

Le Relais d'Assistantes Maternelles fête ses 5 ans

Le Relais d'Assistantes Maternelles a ouvert ses portes le 1er septembre 2009 et fête ainsi, cette année, ses 5 ans d'existence. Cette structure est devenue, au fil du temps, un appui indispensable pour les assistantes maternelles et les parents d'enfants de moins de 6 ans de la Communauté de Communes.



En janvier 2010, sur les 14 communes du territoire, on dénombrait 360 assistantes maternelles. Depuis cette date, 4 communes (Still, Oberhaslach, Niesderhaslach et Heiligenberg) ont rejoint la collectivité, avec plus de 90 assistantes maternelles supplémentaires. Le métier connaît une progression fulgurante, si bien que l'on compte, aujourd'hui, plus de 490 assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes pour environ 1.800 places d'accueil. Le RAM est devenu une référence pour ces professionnelles qui sont plus de 70 % à le consulter au cours de l'année.

Côté parents, le plébiscite est identique. Sur 820 familles employant une assistante maternelle sur le territoire, 75 % ont pris contact avec le RAM en 2013. La structure répond à un réel besoin concernant toutes les démarches liées au contrat de travail et joue le rôle essentiel de médiateur en cas de conflit. Mais le RAM, c'est aussi des animations tout au long de l'année, l'organisation de formations dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) pour les assistantes maternelles et des conférences pour tous.

L'un des points forts du RAM est de proposer, aux assistantes maternelles et aux parents, des demi-journées d'animations soit au sein des locaux du RAM, soit dans les communes, selon le secteur concerné. Ces moments de rencontre, au-delà des activités proposées, sont un formidable lieu d'échanges entre les assistantes maternelles et sont créateurs des liens sociaux entre les enfants. Ces derniers participent à des ateliers d'éveil musical, d'éveil corporel, ou encore de contes pour leur plus grand plaisir. En 2013, une centaine d'assistantes maternelles, plus de 230 enfants et une trentaine de parents ont participé à ces ateliers. A noter que la mobilisation des assistantes maternelles du territoire sur ces animations est bien supérieure à la moyenne des relais du Bas-Rhin.

Le RAM a également initié, depuis près de 2 ans, une véritable démarche de professionnalisation du métier d'assistante

maternelle via des formations réalisées dans le cadre du DIF. Des formations aux gestes de premiers secours ou basées sur l'analyse de pratique ont été, par exemple, dispensées. Le succès est tel que le calendrier des formations est défini jusqu'en octobre 2015.

Enfin, le RAM propose 1 à 2 fois par an, des conférences animées par des professionnelles sur des thématiques très variées (éducation, psychologie de l'enfant, grossesse...).

Fort de ce succès et pour répondre de manière optimale à une demande toujours en hausse, le Conseil Communautaire a pris la décision de construire de nouveaux locaux pour son RAM, derrière le siège de la Communauté de Communes. Le bâtiment, fonctionnel et plus spacieux, sera opérationnel au courant du 3^{ème} trimestre 2015.

Pour plus d'informations : <http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>





MISSION EAU : Mission d'animation-coordination pour la protection de la ressource en eau

L'Alsace dispose d'un patrimoine en eaux souterraines particulièrement riche avec une nappe phréatique rhénane d'environ 50 milliards de m³ qui assure 80 % de l'alimentation en eau potable et près de 50 % des besoins industriels en eau de bonne qualité.

L'abondance des eaux de la nappe rhénane a longtemps laissé penser qu'il s'agissait d'une ressource inépuisable. S'il est vrai que les problèmes de quantité ne se posent pas aujourd'hui, la qualité de l'eau, elle, s'est dégradée progressivement au fil des années. Peu protégée par des terrains perméables et située à faible profondeur, la nappe est vulnérable et sensible aux pollutions diffuses ou ponctuelles, d'origine industrielle, agricole ou domestique.

En Alsace, 25 % des points de mesures sur la nappe rhénane ne répondent pas aux critères communs de potabilité selon l'Inventaire de la qualité des eaux souterraines réalisé en 2009 par la Région Alsace. Les principales sources de pollution sont les produits phytosanitaires, les nitrates et les chlorures. Les produits phytosanitaires sont les premiers facteurs de déclassement de la qualité de la nappe phréatique. Destinés à lutter contre les organismes nuisibles, les fongicides, insecticides et surtout les désherbants constituent une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles.

Il convient d'agir pour diminuer, voire stopper les pressions exercées par l'industrie, l'agriculture ainsi que les particuliers sur la qualité de l'eau. C'est dans ce cadre que le SDEA a mis en œuvre les "Missions Eau". Les Missions Eau sont nées dans des secteurs confrontés à des pollutions de l'eau par les produits phytosanitaires et/ou les nitrates. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Alsace se sont associées aux distributeurs d'eau potable concernés, pour la mise en place de missions d'animation et de coordination pour la protection de la ressource en eau. Leur objectif est de faire évoluer les pratiques de tous les acteurs concernés par l'utilisation ou la distribution de produits phytosanitaires et des engrais azotés afin d'améliorer la qualité de l'eau et continuer à distribuer une eau de bonne qualité.

La volonté de la Communauté de Communes de s'engager auprès de la MISSION EAU du SDEA

Les "Missions Eau" sont amenées à apporter leur soutien à certains secteurs rencontrant des problématiques de pollution des eaux souterraines ou superficielles ou souhaitant préserver

des eaux souterraines de bonne qualité. **La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a émis le souhait d'une intervention sur son secteur.** C'est la "Mission Eau SDEA du Bassin de la Souffel" qui intervient sur notre territoire, où sont présents plusieurs captages d'alimentation en eau potable.

Afin d'éviter une dégradation significative des ressources, des actions sont mises en œuvre pour informer et sensibiliser sur les enjeux environnementaux. L'objectif est de créer une dynamique collective pour que chacun prenne conscience des gestes à proscrire.

Les actions développées sont fondées sur deux grands principes :

- **le volontariat** : les Missions Eau diffusent des informations et des outils de communication, et accompagnent toute personne ou structure volontaire vers une évolution des pratiques.
- **le partenariat** : les Missions Eau travaillent avec l'ensemble des acteurs des zones vulnérables (acteurs du monde agricole, associations locales, FREDON Alsace, collectivités, etc.), en réalisant un travail de coordination.

Concrètement, les actions proposées s'orienteront vers : des stands d'informations, des conférences ou des projections de films, une participation à la semaine d'alternatives aux pesticides, la création d'ateliers pédagogiques, le développement de la Charte "Vos jardineries vous conseillent pour jardiner au naturel" et la promotion de la démarche Zéro pesticide pour les collectivités.

A terme, l'objectif final est de permettre aux syndicats d'eau de distribuer une eau sans traitement ni surcoût supplémentaire, une eau de bonne qualité tout en préservant ce patrimoine pour les générations futures.

Pour + d'infos :

<http://www.mission-eau-alsace.org> : site internet des MISSIONS EAU alsaciennes

Laurent Mergnac, Coordinateur Mission eau Bassin de la Souffel
SDEA Schiltigheim, Espace Européen de l'Entreprise SCHILTIGHEIM

1 rue de Rome CS 10020 67013 STRASBOURG Cedex
laurent.mergnac@sdea.fr

Vous pouvez également retrouver dès à présent sur le site internet de la communauté de communes différentes informations pour jardiner au naturel.

<http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/mission-eau.htm>

Chacun peut agir à son niveau en faveur de l'environnement. La contribution et l'implication de tous est une clé de réussite d'une démarche de protection de la ressource en eau.

Agenda

Conférence sur le jardinage au naturel
le Vendredi 10 octobre 2014 à 19h30
au Château des Rohan - 39 rue du Château à MUTZIG



Création d'une piste cyclable à Ernolsheim-Bruche

La Communauté de Communes réalise une piste cyclable en site propre entre le rond-point sur la RD93 et le groupe scolaire d'Ernolsheim-Bruche via le franchissement de la Bruche. Cette nouvelle piste cyclable permet de garantir la sécurité des usagers et d'assurer la continuité des pistes cyclables du territoire, notamment entre celle qui longe le canal de la Bruche et celle qui rejoint Ernolsheim-Bruche depuis Dachstein.

Le franchissement du canal de la Bruche et de la Bruche se fait par l'intermédiaire de deux passerelles cyclables raccordées par une voie verte.

La passerelle de franchissement du canal de la Bruche, d'une portée de 9 m environ, est en béton armé. Quant à la passerelle de franchissement de la Bruche, d'une portée de 47,50 m et d'une largeur d'environ 3,50 m, sa structure est métallique.



Pose de la passerelle au-dessus de la Bruche le mardi 12 août 2014

Les travaux, débutés courant avril, se sont achevés en septembre 2014.

Les travaux en matière d'Eau et d'Assainissement

Ville de Molsheim : Assainissement général / rue de la Commanderie

Les travaux de réhabilitation consistent en la reprise par fraisage et ragréage à la résine époxydique de cinquante-cinq piquages. Il est également prévu le chemisage structurant de l'ensemble du réseau et une dizaine de branchements. Le montant des travaux est estimé à 288 950,00 € H.T. Ces travaux ont été effectués entre mi-juillet et début septembre 2014.

Ville de Molsheim : Assainissement général et Alimentation en eau potable / Extension Schaeffersteinweg

L'objectif est de réaliser une extension du réseau d'assainissement unitaire et d'eau potable sur une trentaine de mètres. Le montant des travaux est estimé à 27 966,00 € H.T. Ces travaux ont été exécutés courant août 2014.



Commune d'Ergersheim : Assainissement pluvial / fraisage concrétions rue Kleinfeld

Ce chantier permet de réhabiliter la conduite de décharge par fraisage du béton et autres dépôts calcaires du collecteur pluvial de la rue Kleinfeld sur une longueur totale de 400 mètres afin de rétablir pleinement la capacité hydraulique d'évacuation de l'ouvrage. Le montant des travaux est estimé à 14 800,00 € H.T. Ces travaux ont été réalisés courant juillet 2014.

Commune de Gresswiller : Assainissement général / Extension rue des Eglantines

L'ouvrage porte sur l'extension du réseau d'assainissement sur une vingtaine de mètres. Le montant des travaux est estimé 10 884,00 € H.T. Ces travaux ont été effectués courant juillet 2014.





12^{ème} édition du VELO-TOUR : Dimanche 28 septembre 2014



Le Vélo-Tour de la Communauté de Communes a lieu, cette année, le Dimanche 28 septembre. **5 circuits balisés** sont proposés depuis 4 points de départ différents pour un accès facile et sans voiture. **Les inscriptions sont gratuites** et se font le jour même entre 8h30 et 11h00, depuis les **4 points de départ** :

- Mutzig : A proximité du Dôme
- Avolsheim: Place de l'ancienne Gare
- Ernolsheim-sur-Bruche : Salle socio-culturelle
- Duttlenheim : Caserne des Sapeurs-Pompiers

Pour tous les participants : 1 cadeau remis à l'inscription (une pochette de poignet



élastique) et 1 collation (Knacks et 1 boisson) offerte aux 4 points de départ à partir de 11h.

5 points de ravitaillement sont placés tout au long du parcours de 8h30 à 12h30.

Des animations sont également proposées sur certains points de départ ou de ravitaillement :

- Passage du BIKER 1 à Mutzig
- Démonstration et initiation au BMX à Avolsheim
- Circuit d'agilité en vélo pour tous à Ernolsheim-Bruche
- Démonstration de cycle-ball à Dorlisheim.

repartis avec, entre autres, leur poids en bouteilles de vin....

Pour cette édition anniversaire, tous les coureurs se sont vu remettre à l'arrivée un Polo collector, bien sûr la traditionnelle bouteille de vin d'Alsace et ont pu déguster plus de 3.000 parts de gâteau d'anniversaire !

En plus d'être le Marathon le plus festif du mois de juin (avec un chapeau panama offert à tous les coureurs déguisés !), c'est aussi un savoureux mélange entre sport et gourmandise ! Ce ne sont pas moins de 12 relais gastro-viniques et plus d'une quinzaine d'animations musicales qui ont jalonné les 42 km du parcours !

Cette manifestation, soutenue par la Communauté de Communes, permet de faire découvrir notre région à de très nombreux sportifs et à leurs accompagnateurs.



Merci à tous les bénévoles et à nos partenaires, sans qui rien ne serait possible !

Marathon du Vignoble d'Alsace : retour sur la 10^{ème} édition des 14 & 15 juin derniers



2014 a marqué les 10 ans du Marathon du Vignoble d'Alsace et cette 10^{ème} édition fut tout simplement exceptionnelle ! Plus de 4.730 participants toutes épreuves confondues, soit plus de 550 participants supplémentaires par rapport à 2013. Le Semi-Marathon affichait complet dès le 21 mai, le 10 km complet dès le 10 juin et il ne restait qu'une dizaine de dossards sur le Marathon le jour J.

Bravo à Philippe WEBER et à Marie OTT qui remportent le MARATHON respectivement en 2h44'07 et 2h56'22. Ces 2 gagnants sont

Site internet : passage en Responsive Web Design

Les sites de la Communauté de Communes, des piscines, du RAM, des communes, du Dôme et du Marathon du Vignoble sont passés en Responsive Web Design.

Pour simplifier, un site Responsive Web, c'est :

- un **site flexible** qui s'adapte automatiquement au format du support qui le restitue (ordinateur, tablette, smartphone)
- une **mise en page réactive et interactive**.

Vous pourrez ainsi consulter les sites internet où que vous soyez, chez vous sur votre ordinateur ou en balade sur votre smartphone ou tablette !

www.cc-molsheim-mutzig.fr



Tourisme : création d'un poste d'agent touristique mutualisé

Les Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, du Pays de Marmoutier-Sommerau, des Côteaux de la Mossig et de la Porte du Vignoble ont décidé de recruter, en commun, un agent de développement touristique.

En effet, une politique touristique ne peut se limiter à un seul territoire. Une coopération plus étroite permettra de mieux valoriser les richesses locales, tout en renforçant les partenariats existants. Le recours à un agent mutualisé doit susciter de nouveaux projets touristiques, tout en assurant la promotion de chaque territoire et de son identité.

Mlle Aurore SCHAFF prendra ses fonctions au 1^{er} octobre prochain et partagera son temps entre l'Office du Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig et le territoire de la Suisse d'Alsace.

Venez découvrir ou redécouvrir le patrimoine de notre région

Les Produits du Terroir : 3ème escale... le MIEL !



La Région de Molsheim-Mutzig dispose, sur son territoire, d'un florilège de produits du terroir : vins, chocolats, miel, fromages, fruits & légumes, foie gras... Après une première escale autour du foie gras, une seconde sur le lait et les produits laitiers, place à la gourmandise avec un plaisir sucré 100 % naturel : le MIEL ! Découverte du monde des abeilles et de leur précieuse production en compagnie du Centre Apicole de Molsheim et de la Miellerie Durner de Dinsheim-sur-Bruche.



Comment le miel est-il produit ?

Le miel est produit à partir du nectar récolté par les abeilles dans les fleurs, qui contient 80 % d'eau. Elles transportent ce nectar dans leur jabot jusqu'à la ruche pour le placer dans les alvéoles. Elles ventilent la ruche grâce aux battements de leurs ailes pour évaporer l'eau du nectar jusqu'à ce qu'il atteigne une concentration de 60 % de sucre, se transformant ainsi en miel.

La ruche : un fonctionnement hiérarchisé et organisé

Trois types d'individus composent la ruche :

- la reine, son rôle est de pondre les œufs,
- les mâles, quelques milliers l'été, aucun l'hiver. Ils sont aussi appelés faux-bourçons. Ils sont destinés à la fécondation des reines,
- et les ouvrières, de 40.000 à 60.000 l'été, quelques milliers l'hiver. Les ouvrières sont tour à tour nourrices, cirières, butineuses, ouvrières, ventileuses ou gardiennes.

Trois jours après la ponte, la larve sort de l'œuf. Celle-ci est nourrie par les abeilles pendant six jours puis est enfermée dans une alvéole. La larve tisse un cocon de soie, mue puis se métamorphose pour devenir une abeille. C'est la jeune abeille qui rompt l'opercule pour sortir de l'alvéole.

Des produits bons pour le palais et... la santé !

• **Le miel** : outre les vertus connues de tous contre les maux de gorge, le miel est efficace sur les gerçures et les brûlures. Il est de plus en plus utilisé en chirurgie réparatrice. En cosmétique, le miel est présent dans bien des shampoings, savons, baumes et même dentifrices, dans lesquels il favorise la production de salive luttant ainsi contre les caries.

• **La propolis** : la résine récoltée sur les bourgeons de peupliers est transformée en propolis par les abeilles. Cette substance est utilisée pour colmater les interstices de la ruche à l'entrée de l'hiver. La propolis aurait des vertus anti-inflammatoires et antibactériennes. L'utilisation la plus méconnue était faite par Stradivarius, qui enduisait ses violons de vernis contenant de la propolis, afin d'obtenir un son plus harmonieux.



• **La gelée royale** : nourriture exclusive des larves destinées à être des reines, la gelée royale a des vertus tonifiantes et est particulièrement conseillée lors des convalescences ou autres périodes de fatigue.

• **Le pollen** : nourriture des larves, le pollen a également des vertus sur la santé humaine : il exerce une action régulatrice des fonctions intestinales, fait remonter le taux d'hémoglobine en cas d'anémie et favorise une reprise rapide de poids lors d'une convalescence.

• **Le venin** : outre son action thérapeutique sur les rhumatismes, connue depuis des siècles, le venin d'abeille est un puissant vaso-dilatateur et un anticoagulant.



Les abeilles et le miel en chiffres :

- 30 km/h : vitesse de vol d'une abeille à 200 battements d'ailes à la seconde
- 35°C : température moyenne à l'intérieur d'une ruche
- 2 à 3 ans : durée de vie d'une reine (3-4 semaines pour une ouvrière)
- 1.500 à 2.000 : le nombre d'œufs pondus par la reine par jour
- 8 : forme effectuée par les abeilles lors de leur "danse" pour indiquer à leurs congénères l'emplacement des sources de nectar et de pollen
- 3 km : périmètre exploré par une butineuse
- 30.000 à 70.000 : nombre d'abeilles par ruche soit en moyenne 1 reine, 600 mâles, 20.000 butineuses et 40.000 nourrices (à cela s'ajoutent 10.000 larves à nourrir, 6.000 œufs et 25.000 larves operculées)
- 1 kg miel, c'est 5,6 millions de fleurs visitées et 40.000 km parcourus
- 20 à 30 kg : production moyenne de miel par ruche.



Centre Apicole de Molsheim



130, c'est non seulement l'âge du Centre Apicole de Molsheim, mais c'est également le nombre de membres que compte l'association, ce qui en fait la plus grande du Bas-Rhin ! Les membres viennent de tout horizon et sont de tout âge avec une proportion de femmes en constante augmentation. La plupart n'ont que quelques ruches, mais sont poussés par leur passion et l'envie d'agir concrètement pour la protection de la nature.

Chaque membre est initié aux bases de l'apiculture et l'échange d'expérience permet ensuite de se perfectionner continuellement. La dernière session de formation des nouveaux adhérents a permis de former 22 "stagiaires" sur la

technique, le matériel, mais aussi les règles sanitaires, la législation... et cela, sur 11 jours répartis dans l'année, alternant théorie et pratique selon la saison. L'association possède une dizaine de ruches sur la Commune de Still, mises à disposition des stagiaires pour la formation.

Dans ses locaux, basés à la Maison Multi-Associative de Molsheim, le Centre Apicole dispose d'une miellerie, accessible à tous les membres. La production de miel est généralement destinée à une consommation personnelle, la majorité des membres ne disposant pas plus de 10 ruches.

Le Centre Apicole a organisé sa première "Fête de l'Abeille et du

Miel" en septembre 2013 en proposant de nombreuses animations, notamment l'exposition d'une ruche vitrée, des dégustations, des ateliers pour les enfants, une conférence sur l'apithérapie en médecine moderne et un repas au miel. La 2^{ème} édition devrait avoir lieu au printemps 2015... Affaire à suivre....



Centre apicole de Molsheim

Président : M. Raoul Gillmann
Tél. 03 88 38 21 96

Vice-Présidents : Raymond Schmitt
Tél. 03 88 38 67 33 et Yvan Idoux

<https://www.facebook.com/apiculturermolsheim>

Apiculteurs DURNER à Dinsheim-sur-Bruche



L'apiculture chez les DURNER, c'est avant tout une histoire de famille, qui a démarré en 1873 à Dinsheim-sur-Bruche. C'est dans les années 1930 que la famille se lance dans l'apiculture professionnelle, une première en Alsace.

Avec au départ une centaine de ruches, l'exploitation en compte aujourd'hui plus de 800, réparties en Alsace.

Le GAEC, créé en 2000, est composé de Christine, Marc et Hubert DURNER, frères et sœur passionnés d'apiculture. Marc DURNER transmet d'ailleurs cette passion lors des formations qu'il anime au Centre Apicole de Molsheim.

Le domaine dispose d'un magasin de vente proposant de nombreuses variétés de miel (Acacias, Fleurs, Tilleuls, Châtaigniers, Forêt, Sapin), mais également ses produits dérivés (bougies "fait maison", bonbons, gelée royale, propolis...).

Vous voulez en savoir plus ? Des visites guidées de la miellerie sont possibles de mai à septembre sur demande, avec notamment la présentation d'une ruche sous-verre et la découverte d'un mini-musée.



mieldurner.fr

5 rue des acacias
67190 DINSHEIM-SUR-BRUCHE
Tél. 03 88 50 16 19
[email : miel.durner@orange.fr](mailto:miel.durner@orange.fr)

